

Le 13 octobre 2023

« Par Système de dépôt électronique »

**Me Véronique Dubois**  
Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
500 boul. René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal, Québec  
H2Z 1W7

---

**Objet : Dossier R-4213-2022, phase 2**  
*Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023*

---

Chère consoeur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de paiement de frais en lien avec sa participation à titre d'intervenant dans le cadre de la phase 2 du dossier cité en objet. Le total de cette demande est légèrement supérieur (11,7%) à celui initialement prévu dans le budget de participation déposé le 23 mai 2023<sup>1</sup>. Cet écart s'explique par la participation du GRAME à l'audience du 6 octobre 2023 qui n'avait pas été prévue lors de la préparation de son budget prévisionnel, et qui a requis du temps pour l'analyse de la proposition du Distributeur, la préparation d'une demande de renseignements, la rédaction d'un mémoire, ainsi que pour la préparation et la participation de ses représentants à cette audience.

Les frais réclamés reflètent ainsi le temps requis pour l'analyse de la preuve du Distributeur, la préparation de trois demandes de renseignements adressées à Énergir<sup>2</sup>, la rédaction de trois rapports<sup>3</sup> ainsi que la rédaction d'une réponse à la demande de renseignements no. 1 d'Énergir lui ayant été adressée<sup>4</sup>. De plus, la demande de frais inclut le temps de préparation et de participation aux audiences qui se sont déroulées les 7, 8, 11 et 12 septembre 2023 ainsi que le 6 octobre 2023.

---

<sup>1</sup> [C-GRAME-0017](#)

<sup>2</sup> [C-GRAME-0016](#), [C-GRAME-0020](#), [C-GRAME-0036](#)

<sup>3</sup> [C-GRAME-0031](#) : Rapport 1 : PGEÉ et GSR, [C-GRAME-0025](#) : Rapport 2 : Programmes commerciaux, CASEP et Suivi de la décision D-2021-140, [C-GRAME-0040](#) : Rapport portant sur les 2 enjeux traités lors de l'audience du 6 octobre 2023

<sup>4</sup> [C-GRAME-0027](#)

∞ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ∞  
Avocate / Lawyer

---

Le GRAME soumet que sa demande de frais est raisonnable et demande respectueusement à la Régie de lui en octroyer le remboursement.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

P.j. (1)

cc. Me Marie Lemay Lachance et Me Vincent Locas pour Énergir